Demande de délivrance du diplôme d'Etat de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (DE JEPS), spécialité perfectionnement sportif, mention CANNE DE COMBAT ET BATON

Je soussigné (e) (NOM):…… Prénom (s) : ……..……

Epouse : ……..Sexe : ……..

Date de naissance : ……Lieu de naissance : ……Dpt……..

Adresse : ……

……..……

Code postal : …… Ville : ……

☎ : ……..……... 📱 ……

E-mail : ……..

Nationalité : …….

Les titulaires du brevet d'Etat d'éducateur sportif du premier degré, option « boxe française », spécialité « canne de combat et bâton » et du diplôme d'instructeur de savate, délivré par la Fédération française de savate boxe française et disciplines associées obtiennent sur demande auprès du directeur régional de la jeunesse, des sports et de la vie associative le diplôme d'Etat de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité « perfectionnement sportif », mention « canne de combat et bâton », s'ils justifient d'une expérience professionnelle ou bénévole de quatre années dans le domaine de la canne de combat et bâton, soit en qualité de cadre technique fédéral, soit au sein d'une équipe technique de niveau régional. Cette expérience est attestée par le directeur technique national de la savate boxe française et disciplines associées.

sollicite du Directeur régional de la jeunesse, des sports et de la vie associative de LORRAINE, **la délivrance du DE JEPS, spécialité perfectionnement sportif, mention CANNE DE COMBAT ET BATON** au titre de l'article 7 de l'arrêté du 1er juillet 2008 (journal officiel du 18 juillet 2008).

Fait à : le :
(Signature du candidat)

PIECES A FOURNIR

- ☐ Photocopie recto-verso de la carte d'identité ou du passeport
- ☐ Photocopie du diplôme brevet d'Etat d'éducateur sportif du premier degré, option « boxe française », spécialité « canne de combat et bâton »
- ☐ Photocopie du diplôme d'instructeur de savate
- ☐ Attestation d'une expérience professionnelle ou bénévole de quatre années dans le domaine de la canne de combat et bâton, soit en qualité de cadre technique fédéral, soit au sein d'une équipe technique de niveau régional. Cette expérience est attestée par le directeur technique national de la savate boxe française et disciplines associées.